



Le 1^{er} club de Cornhole des Côtes d'Armor ouvre à Saint-Lormel

Pas encore tout à fait discipline olympique, le "Cornhole", ou lancer de sacs de maïs, est un tout nouveau jeu d'adresse récemment débarqué en France.



D'OÙ VIENT CE JEU ?

Son nom est la contraction des mots maïs (corn) et trou (hole). Son origine est un peu floue. Il serait né en Allemagne puis exporté aux États-Unis où c'est un véritable phénomène, autant que la pétanque en France.

EN QUOI CONSISTE CE JEU ?

Les règles sont simples. Vous devez lancer des petits sacs de maïs de 470 grammes en direction d'une planche inclinée percée d'un trou, située à 8,23 m de distance et d'une taille de 1,20 m sur 0,60 m. À chaque fois qu'un sac retombe sur la planche vous

marquez un point et dans le trou trois points.

On peut y jouer à deux ou à quatre par équipes de deux. Le ou les premiers à vingt et un points gagnent la partie, du moins la première manche.

POURQUOI JOUER AU JEU DE CORNHOLE ?

Ce jeu, simple et accessible à tous, même aux tout-petits car moins dangereux que le jeu de palet présente de nombreux avantages. Il permet de développer la motricité et sollicite l'aptitude à lancer avec précision. C'est un jeu qui permet de passer des moments de plaisir infinis dans le confort.

Il est possible de participer à des tournois ou simplement profiter de bons moments avec des proches.

Le Cornhole c'est terriblement amusant ! Donc n'hésitez plus, il sera parfait pour vous détendre.

OÙ PRATIQUER CE JEU ?

Le Cornhole Club de Saint-Lormel (CCSL) vous accueille pour les entraînements au boulodrome Place de la Mairie à Saint-Lormel :

- le mercredi de 16 h à 18 h pour les jeunes à partir de 7 ans
- & le vendredi de 18 h à 19 h 30 pour les adultes.

COTISATIONS ET CONTACT

L'objectif est de pouvoir créer des équipes juniors et seniors afin d'organiser des tournois et des rencontres amicales. Les cotisations annuelles sont de 50 € pour les enfants et de 60 € pour les adultes pour cette première année.

Contact : Pierre-François Picquet - Président - tél. : 06 61 94 24 69
Franck Morel - vice-président tél. : 06 29 62 40 51
cornholeclub-saintlormel@gmail.com

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :
René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

L'AVEZ-VOUS REMARQUE ?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Soyons vigilants

une nouvelle signalisation a été mise en place :

- à l'Étang Quihouas, des panneaux interdisent la traversée de ce village par les véhicules de + de 7,5 T et 2,50 m de large.
- rue de la Tourelle, un panneau d'entrée d'agglomération rappelle la limitation de vitesse à respecter.
- à la hautière, un panneau « cédez le passage » a été mis en place sur la route arrivant de La Saudrais (Pluduno).



LES DRONES : règles d'utilisation et mesures de prévention face à un usage malveillant

Un drone aérien est un aéronef de type : aérostat, aéro-moteur, montgolfière, planeur, dirigeable, hélicoptère, multirotor, autogire, voilure fixe, SANS PERSONNE A BORD. Son utilisation est soumise à des règles, et la prévention des actes malveillants nécessite quelques bonnes pratiques.

QUELLES SONT LES RÈGLES À CONNAÎTRE AVANT DE FAIRE VOLER UN DRONE DANS L'ESPACE PUBLIC ? VOUS NE DEVEZ PAS :

- Survoler les personnes ;
- Voler au-dessus de l'espace public en agglomération sans autorisation préalable de la préfecture ;
- Perdre de vue votre aéronef en vol ;
- Dépasser la hauteur maximale de vol de 120 mètres ;
- Voler à proximité des aéroports et aérodromes ;
- Survoler les sites sensibles ou protégés.

VOUS DEVEZ :

- Respecter les conditions et restrictions applicables à la catégorie d'exploitation du drone ;
- Vous enregistrer en tant qu'exploitant d'UAS « système d'aéronef sans humain à bord » ;
- Enregistrer le drone si celui-ci a une masse supérieure à 800 grammes ;
- Vous conformer à l'obligation de signalement électronique si le drone a une masse supérieure à 250 g à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Respecter les zones interdites de survol en consultant le site Géoportail de l'IGN ;
- Respecter la vie privée d'autrui ;
- Souscrire un contrat d'assurance prenant en compte votre activité ;
- Respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017) ;
- Consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur : https://www.ecologie.gouv.fr/exploitation-drones-en-categorie-ouverte#scroll-nav_1
- Respecter la réglementation en matière d'interdiction de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ! Le recensement, c'est obligatoire.

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en Novembre 2006 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter livret de famille).

• Démarche :

En ligne : Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

AIDES A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

Les propriétaires, co-propriétaires et collectivités peuvent désormais bénéficier d'aides pour améliorer la rénovation énergétique de leur logement. Cette liste d'aides financières comprend notamment des subventions, des chèques énergie, des réductions d'impôts et déduction fiscale, et bien d'autres. Il faut savoir qu'un logement qui respecte les normes de rénovation énergétique consomme moins d'énergie et permet ainsi de réduire le montant des factures.

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2022 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en octobre 2022) :

MAPRIMERÉNOV' :

elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ :

cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour faire une demande d'aide, vous devez le faire en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po

L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO :

cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à



faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

LE COUP DE POUCE ÉCONOMIES D'ÉNERGIES :

il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>

LE CHÈQUE ÉNERGIE :

c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.

L'AIDE DES ENTREPRISES DE FOURNITURE D'ÉNERGIE :

les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la

réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

LA TVA À 5,5% :

pour des travaux de rénovation énergétique, certains peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le site du service public.

LA RÉDUCTION D'IMPÔT "DENORMANDIE" :

elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur les revenus. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public.

L'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE :

ici, ce sont les communes ou départements qui peuvent exonérer temporairement certains ménages de payer la taxe foncière.

LE MICRO CRÉDIT OU LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION :

pour rénover son logement, il est aussi possible de faire appel à un micro crédit (par exemple sur la plateforme : <https://finfrog.fr/micro-credit>) ou à un crédit à la consommation auprès d'organismes financiers.

Pour en savoir plus sur les aides de rénovation énergétique et pour vous accompagner dans ce projet, un site internet a été lancé : france-renov.gouv.fr.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ DÉCLARATION DES RUCHERS :

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer réglementairement chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2022. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Cette déclaration annuelle est obligatoire et permet :

- D'agir pour la santé des colonies d'abeilles ;
- D'obtenir des aides européennes dans le cadre du programme apicole européen (PAE) ;
- D'établir des statistiques apicoles pour mieux connaître la filière.

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mar. 8 nov. à la mairie de Pleudihen.
- Mar. 15 nov. à la mairie de Plancoët.
- Mar. 22 nov. à la mairie de Plouër.
- Mar. 29 nov. à la mairie de Ploubalay.
- Mar. 6 déc. à la mairie de Pleudihen.

Démarches administratives : ce qu'il faut savoir

Passeport, carte nationale d'identité, carte grise ou accompagnement numérique, retrouvez les informations qui vous faciliteront vos démarches.

PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

• Pensez à la pré-demande en ligne !

Le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie !

Remplissez votre pré-demande de passeport ou de carte nationale d'identité par voie dématérialisée, via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

ATTENTION : la pré-demande en ligne de passeport ou de CNI ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement déposer votre demande en mairie. C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité.

• Déposez votre demande dans la mairie de votre choix.

Vous pouvez déposer votre demande dans une autre commune, équipée d'un dispositif de recueil, que celle où vous résidez.

En revanche, vous devrez récupérer votre nouveau titre au même endroit.

ATTENTION : le dépôt de votre demande et le retrait de votre titre se font uniquement sur rendez-vous.

Lorsque vous avez un rendez-vous, veuillez l'honorer et ne prenez pas plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.

• Documents originaux à fournir :

De nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une



erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Vous devrez présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si vous avez fait votre pré-demande en ligne :

- > Votre CNI ou Passeport, valide ou périmé depuis au moins 5 ans.
- > Une photo d'identité de moins de 6 mois et conforme.
- > Un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé Justif'adresse lors de votre pré-demande en ligne).
- > Un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne).
- > Pour la CNI, un timbre fiscal est nécessaire si vous remplacez votre carte pour perte ou vol (25 €, achetable en ligne).

CARTE GRISE :

Le service public se dote d'un nouveau simulateur pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion. Consultez les guides pratiques sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>

UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES HABITANTS DE DINAN AGGLOMÉRATION.

Depuis le 28 février 2022, Dinan Agglomération met à disposition des communes du territoire une conseillère numérique France service. Elle fait partie des 4000 postes financés par l'Etat visant à favoriser l'inclusion numérique. Il s'agit d'accompagner les administrés dans leurs démarches en ligne afin qu'ils puissent bénéficier de tous leurs droits et de favoriser l'autonomie de chacun via une formation individualisée ou collective aux compétences numériques de base.

Elle intervient dans 15 lieux et à ce jour a accompagné une centaine de personnes de Dinan Agglomération. Effectivement, le service est proposé dans les communes ayant manifesté leur souhait d'offrir de la médiation numérique à leurs administrés, mais aussi dans les médiathèques communautaires à savoir Broons, Caulnes et Plélan-le-Petit ainsi qu'à Dinan Agglomération, tout résident(e) de l'Agglo est le (la) bienvenu(e).

Son rôle est d'aider l'usager à

la réalisation de démarches en ligne (e-administration), mais aussi, et surtout, de les accompagner dans la découverte des différents sites et dans l'acquisition des réflexes pour effectuer les différentes demandes, actualisation...

La prise en main des équipements informatiques (smartphone, tablette, ordinateur), la navigation et la sécurisation sur internet, la réalisation des actes essentiels à la dématérialisation (création d'adresse mail, envoi de pièce jointe) font partie de ses missions tout comme la création et la gestion de contenus numériques ou encore l'installation et l'utilisation d'applications utiles.

Il ne s'agit ni de faire à la place de, ni de donner des cours, mais bien de favoriser l'autonomie par un accompagnement adapté aux compétences et aux besoins de chacun. Celui-ci peut être proposé à domicile si la personne est équipée d'un ordinateur fixe ou si elle n'est pas mobile. La conseillère numérique, labellisée Aidants Connect, peut également intervenir dans le cadre d'un mandat de service public pour le compte de la personne en difficulté avec les outils numériques ou en cas d'urgence.

Pour bénéficier du service, prendre RDV auprès de Flore HUGUERRE au 06 65 22 35 82 ou bien effectuer une demande via : f.huguerre@dinan-agglomeration.fr ou encore se présenter à la permanence.

RAPPEL : Dématérialisation des demandes d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi Elan du 23 novembre 2018, la dématérialisation des actes d'urbanisme est effective.

Le Guichet Unique a été conçu pour faciliter le dépôt et le suivi des demandes d'urbanisme de tous les usagers. Il existe 2 types de compte :

• **Compte usager** : créer un compte usager si vous êtes un particulier ou un professionnel qui dépose ponctuellement des dossiers d'urbanisme.

• **Compte partenaire** : créer un compte partenaire si vous êtes un professionnel (notaires ...) qui dépose régulièrement des dossiers d'urbanisme ou de DIA.

L'accès au Guichet Unique se fait sur le site de Dinan Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Guichet-Unique-Depot-dematerialise-des-autorisations-d-urbanisme-et-des-DIA>

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **DEMANDES D'URBANISME** (sans distinction accord ou refus) de mi-août 2021 à mi-septembre 2022

NOTA : Pour respecter les règles relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - nouveau cadre juridique de l'Union Européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel - l'identité des personnes concernées n'apparaît plus.

N° Dossier	ADRESSE	OBJET	Date
PERMIS DE CONSTRUIRE et D'AMÉNAGER			
PC 022 311 21 C0012	24 domaine des eucalyptus	Construction d'une maison individuelle	01/09/21
PC 022 311 21 C0013	39 rue de la croix	Construction d'un garage	25/09/21
PC 022 311 21 C0014	30 rue du pont Even	Construction d'un abri de jardin et préau	07/10/21
PC 022 311 21 C0015	7 rue des hauts vergers	Construction d'une véranda	19/10/21
PC 022 311 21 C0016	44 les roseraies	Construction d'un carport	09/12/21
PC 022 311 21 C0017	51 la croix	Réhabilitation de l'habitation et construction d'un abri de jardin	16/12/21
PC 022 311 21 C0018	Hameau de la tourelle	Construction d'une maison individuelle	17/12/21
PC 022 311 22 C0001	51 la croix	Réhabilitation de l'habitation et construction d'un abri de jardin	23/02/22
PC 022 311 22 C0002	17 rue des préways	Transformation du garage existant et construction d'un garage	16/09/22
DECLARATION PREALABLE			
DP 022 311 21 C0011	12 la ville Moussard	Construction d'un muret de clôture et ajout d'un portillon	07/05/21
DP 022 311 21 C0012	36 la ville Brien	Modification d'une ouverture	15/06/21
DP 022 311 21 C0013	48 le clos colin	Rénovation d'une véranda	08/07/21
DP 022 311 21 C0014	49 le clos colin	Extension de 7 m ²	09/07/21
DP 022 311 21 C0015	La maison neuve	Installation d'une armoire pour la fibre optique	08/07/21
DP 022 311 21 C0016	Rue des tilleuls	Installation d'une armoire pour la fibre optique	08/07/21
DP 022 311 21 C0017	12 rue des tilleuls	Pose d'un vélux	16/07/21
DP 022 311 21 C0018	36 la ville brien	Changement des menuiseries et création d'une ouverture	02/08/21
DP 022 311 21 C0019	17 bis rue Saint Pierre	Modification d'une clôture	23/08/21
DP 022 311 21 C0020	26 Granger	Remplacement d'un portail	30/08/21
DP 022 311 21 C0021	17 bis rue Saint Pierre	Modification d'une clôture	21/09/21
DP 022 311 21 C0022	22 le ville moussard	Pose de fenêtres et vélux	23/11/21
DP 022 311 22 C0001	3 rue des préways	Construction d'une piscine	15/01/22
DP 022 311 22 C0002	74 le guérande	Construction d'un appentis	19/01/22
DP 022 311 22 C0003	6 les courtilons	Rénovation de la toiture	03/02/22
DP 022 311 22 C0004	49 le clos colin	Extension de 7 m ²	03/02/22
DP 022 311 22 C0005	31 les vergers	Changement des menuiseries	07/02/22
DP 022 311 22 C0006	107 leumenon	Modification des ouvertures	11/03/22
DP 022 311 22 C0007	3 rue du chêne	Changement de la clôture	14/03/22
DP 022 311 22 C0008	12 rue des tilleuls	Construction d'un abri de jardin	23/03/22
DP 022 311 22 C0009	1 allée des châtaigniers	Edification d'une clôture	01/04/22
DP 022 311 22 C0010	D19 - Château de l'Argentaye	Extension réseau fibre	22/04/22
DP 022 311 22 C0011	7 le vieux bourg	Pose de panneaux photovoltaïques	23/05/22
DP 022 311 22 C0012	3 rue des préways	Modification d'une clôture	20/06/22
DP 022 311 22 C0013	Le vieux bourg	Déploiement du réseau fibre optique	21/07/22
DP 022 311 22 C0014	11 rue Doheneuc	Construction d'un garage	25/07/22
DP 022 311 22 C0015	7 le vieux bourg	Pose de panneaux photovoltaïques	05/08/22

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **HORAIRES DES DECHETTERIES :**

PLANCOET

ZA de Nazareth

02 96 80 29 72

Du 4 Nov. au 31 janv. :

Lundi 9h - 12h · Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi 14h - 17h

MATIGNON

Route du Chemin vert

02 96 41 12 63

Du 1^{er} oct. au 31 mars :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
9h - 12h et 13h30 - 17h30

→ **REPORTS DES COLLECTES :**

En raison du vendredi 11 novembre, la collecte est reportée au samedi 12 novembre.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ PROGRAMMATION
CULTURELLE
PLANCOËT-PLÉLAN

• ELODIE POUX

Le Syndrome du Papillon
Solo désopilant
10 novembre 20h30 -
Théâtre des Jacobins / Dinan
25€/21€/6€
De l'humour grinçant qui
pique mais qui fait du bien.

• CUPID & DEATH

Ensemble Correspondances
Théâtre musical baroque
17 novembre 20h30 -
Théâtre des Jacobins / Dinan
30€/26€/6€
Un théâtre musical chorégra-
phié baroque, somptueux et
extravagant, avec 18 chan-
teurs et musiciens.

• OUMOU SANGARÉ

Timbuktu
Diva Malienne
29 novembre 20h30 -
Théâtre des Jacobins / Dinan
25€/21€/6€
Une diva malienne engagée
qui (en)chante l'Afrique de
ses savantes vibrations
métissées.

• PREMIERE NEIGE

Compagnie Elvis Alatac
Pièce radiophonique à
regarder
4 décembre 16h30 - Salle
Solénal / Plancoët
18€/14€/6€
Une pièce radiophonique à
dévorer des yeux et à dégus-
ter des oreilles librement
inspirée d'une nouvelle de
Guy de Maupassant.

Renseignements :

02.96.87.03.11
(Théâtre des Jacobins) ou
02.96.84.00.57 (Office de
Tourisme de Plancoët) /
saison-culturelle.dinan-
agglomeration.fr

APPEL A PROJETS JEUNES : mieux vivre en milieu rural

Comme chaque année, la MSA organise le concours « Appel à Projets Jeunes : mieux vivre en milieu rural » visant à soutenir les projets collectifs des jeunes de 13 à 22 ans.

L'objectif de ce concours est d'encourager la réalisation de projets par des jeunes résidant en milieu rural afin qu'ils contribuent à l'animation de leur commune ou canton. Les actions devront se dérouler sur le département et concerner une thématique dans les domaines de la culture, la citoyenneté, l'économie sociale ou la solidarité. Le cahier des charges ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de la MSA d'Armorique dans la rubrique : Votre MSA / Evènements / La MSA et les jeunes.

Retour des dossiers pour le 1^{er} décembre 2022. Pour plus de renseignement contactez :

Annie BERTRAND : 06 73 98 17 57 ou Sandrine MARC : 06 85 07 56 85
ou Jean-Paul RAFFRES : 06 72 87 13 58

FESTIVAL DE THEATRE POUR RIRE : les 18-19 et 20 novembre 2022 à Matignon.



- À 23h : INTRIGUES A LA COUR ROYALE - Cie du Petit poney sans pattes - Tout public
- Au cabaret : Salem 4.0 Rock/Groove

- Dim. 20 nov. À 16h30 : VIEUX CON - CHRIS-TOPHE ALEVEQUE
- À 20h30 : Au cabaret le soir : Bubble Fish

Salle municipale de Matignon

EXPOSITION GRATUITE

Réalisée par tous les éco-
liers de Matignon, Ruca,
Saint-Potan, Saint-Cast le
Guildo, Fréhel, et Pluduno
sur le thème du festival. Le
samedi et le dimanche de
14h à 18h

A la salle Omnisports

Au cabaret du chien qui rit. Sous les halles,

Animations gratuites :
2 comme 1 Accord de la
P'tite Fabrique de Cirque
Duo de clowns musiciens
Samedi à 16h et
dimanche à 15h30

COMMENT SE RENSEI- GNER ET RÉSERVER ?

À partir du lundi
7 novembre :

- par téléphone, de 9h à 21h, au 02 96 41 17 20 et au 07 77 68 17 02 et 06 11 05 86 84
- par internet : www.festival-pour-rire.com
- sur place, à la maison des associations près des halles en centre bourg de 9h à 12h30

LE RETRAIT DES BILLETS

A PARTIR DU LUN. 14 NOV :
À la billetterie ouverte à la
Maison des Associations
près des halles en centre
bourg, de 9h à 19h.
Rappel : il est impératif
de venir retirer les billets
réservés à la billetterie (et
non à la salle de spectacle)
au moins 30 min avant le
début du spectacle.

Prix des places :
1 spectacle : adulte : 16€
- enfant de moins de 12
ans : 8€. passeport pour
les 6 spectacles : 80€

**Restauration et garderie
enfants sur place**



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



Les nouvelles d'Octobre à SAINT-LORMEL

Pendant le mois d'octobre les élèves ont eu peu d'anniversaires à fêter. Par contre ils ont pu prendre le bus avec la classe des grands ! Nous sommes tous allés au cinéma à Dinard La Richardais dans le cadre du programme Cinécole.

Les enfants ont pu regarder pendant 40 minutes une série de courts métrages sur le Quatuor à Cornes, Là-haut dans les montagnes qui retrace l'histoire de 4 vaches qui partent en quête en dehors de leur champ ! Quelle épopée où elles ont rencontré les Jérôme, les chèvres des montagnes !

L'histoire se finit bien et les vaches retrouvent leur ami ! Enfin le projet musique a débuté et les élèves ont commencé à faire de la musique avec différents outils naturels que l'on peut trouver dans la nature.

Ainsi les enfants ont découvert l'histoire Gnok le Cromagnon qui frappe des bâtons, frotte les silex, et secoue les graines pour faire de la musique. Ce projet va bientôt changer de période historique pour découvrir de nouveaux instruments et de nouveaux styles musicaux.

Enfin, pour clore la période, les élèves sont partis à Malansac au parc de la préhistoire, le trajet en

bus a été long mais la visite a été majestueuse avec ces grands animaux ! Les enfants ont même pu découvrir comment le feu était fait à l'époque. De grandes découvertes !

Les enfants ont pu voir un tyrannosaure de 14m, un brachiosaure de 27 mètres de haut ! Ils ont pu faire connaissance avec leurs ancêtres et les modes de vie de la préhistoire. La visite s'est très bien déroulée et lors de leur retour, les enfants ont retrouvé leurs parents pour les vacances !

Les nouvelles d'Octobre à CRÉHEN

Cette année, les élèves de Créhen travaillent eux aussi sur le voyage à travers le temps et les grandes époques historiques. Et pour aborder la préhistoire et l'Antiquité, les 2 classes de CE et de CM ont participé à une classe patrimoine avec le centre d'interprétation du patrimoine Coriosolis de Corseul. Les élèves ont d'abord pu découvrir l'allée couverte de la Ville Genouhan, à Créhen, trace d'une occupation de notre territoire dès

l'époque néolithique. Ils se sont initiés au modelage de poteries à la façon néolithique. Puis, à Coriosolis, par le biais de visites guidées mais aussi d'ateliers pratiques, ils ont découvert la journée d'un jeune Gallo-Romain, ainsi que des aspects de la vie quotidienne de cette époque, tels que l'habillement, la toilette, l'école, la décoration des maisons. Ils se sont entraînés à écrire sur des tablettes de cire et à réaliser des fresques miniatures pour les CM, de petites mosaïques pour les CE. Ils ont aussi appréhendé les croyances de l'Antiquité en se rendant au Temple de Mars, et ont aussi découvert comment était construite une ville gallo-romaine en visitant les ruines de Monterfil.

Toujours en lien avec ce fil rouge sur le temps, les CM ont entamé un projet interdisciplinaire, "Sabre et Plume", alliant lecture, écriture, et EPS, qui va les conduire sur les traces des pirates et autres flibustiers. Dans le cadre de ce projet, ils ont commencé un cycle d'escrime sportive avec Mickaël Durand, animateur de Dinan Agglomération. Ils ont aussi commencé à rédiger des textes sur le thème des pirates. Au cours de l'année, les élèves de CM seront amenés à rencontrer d'autres classes pour des rencontres mariant escrime et ateliers d'écriture



→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2022-2023 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

et de lecture. De leur côté, les CE ont attaqué un nouveau cycle de "kin ball" avec Mickaël Durand. Les CM sont aussi allés à la voile à Saint-Jacut-de-la-Mer. Ils ont appris à travailler en équipe et à coopérer pour piloter leurs catamarans : gréer son bateau, régler les voiles pour avancer, virer ou s'arrêter, tenir son cap. Ce furent 3 journées intenses ; Merci à tous les parents qui ont accompagné ces différentes sorties.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAMPAGNE D'HIVER.**

La campagne d'hiver des Restos du Cœur débute le jeudi 24 novembre 2022 jusqu'au jeudi 2 mars 2023. La distribution se fera chaque jeudi de 9h à 11h15. L'inscription des bénéficiaires se fera le jeudi 17 novembre à partir de 9h dans les locaux de Matignon.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES du RPI



Le goûter de Noël organisé par l'Amicale Laïque CREHEN - SAINT LORMEL est ouvert à tous.

- Retrait des sapins et des chocolats lors du goûter entre 16h et 20h à la salle Polyvalente.
- Ambiance de Noël, venue du Père Noël, distribution de friandises, vin chaud, châtaignes grillées, gâteaux et de nombreuses surprises...
- Des catalogues et des bons de commandes pour les chocolats et les sapins sont à votre disposition dans le hall de la Mairie.

Vous pouvez scanner les QR Code ci-dessous pour télécharger ces documents



Les commandes devront être retournées au plus tard le mardi 15 Novembre 2022 à 16h dans la boîte aux lettres de l'Amicale située à l'école de ST-LORMEL. Chèque à l'ordre de l'Amicale Laïque CREHEN - SAINT LORMEL.

On compte sur vous...

COMITÉ DES FÊTES : Téléthon

• **Vente itinérante de gâteaux sur la commune, le samedi 3/12/22, au profit du Téléthon.**



Les personnes désirant offrir un gâteau pourront le déposer à la Mairie le vendredi 2/12 au soir ou le samedi 3/12 au matin. Merci de réserver le meilleur accueil aux vendeurs qui se présenteront à vos domiciles.

LORMÉLIMÉLO :



• Retour sur l'exposition « Les lormelois ont du talent »

Près de 250 visiteurs se sont déplacés, et parfois de loin, pour venir découvrir les œuvres des 15 exposants, lors de cette 2^e édition organisée par LORMELIMÉLO. À la lecture du livre d'or, que de compliments adressés aux artistes et que d'encouragements à reconduire

cette animation. Cette initiative qui a réjoui et séduit, a aussi permis de nombreux échanges, devant les stands ou devant un café ou thé, dans le petit espace convivial aménagé à cet effet. Un grand merci à tous les exposants, aux bénévoles et à la municipalité qui a mis à disposition la salle polyvalente.

• **Projet atelier patchwork**

Pour donner suite aux demandes exprimées lors de l'Exposition « Les Lormelois ont du talent », l'association LORMELIMÉLO souhaite mettre en place un atelier patchwork.

Si vous souhaitez vous initier ou vous perfectionner à cette technique, venez assister à la prise de contact, LUNDI 14 NOVEMBRE à 14H30, à la Salle du Conseil, Mairie de Saint-Lormel.

Nous y définirons ensemble le contenu, le rythme et calendrier de cet atelier.

La participation à ces futurs ateliers est gratuite. Seule l'adhésion annuelle à l'association sera demandée (cotisation de 10€ pour l'année 2022/2023). Pour plus d'informations, contactez Odile :

06 73 36 53 36 ou

Dominique : 02 96 80 46 84

• **TROC AUX PLANTES**

À la suite du succès de la 1^{ère} édition, en novembre dernier, qui avait réuni une trentaine d'exposants et accueilli près de 80 visiteurs, l'association LORMELIMÉLO organise son 2^e TROC AUX PLANTES, le DIMANCHE 13 NOVEMBRE de 10H à 15H, sous le Préau du stade de foot de ST-LORMEL. Accueil des exposants dès 9H30. Venez nombreux pour échanger plants, graines, mais



aussi outils et déco de jardin. Repas tiré du sac (chacun apporte son repas et ses couverts). Boissons chaudes sur place. Entrée gratuite.

+ d'infos : Odile : au 06 73 36 53 36 ou Dominique : au 02 96 80 46 84

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Cérémonie du 11 novembre 2022.

Rendez-vous le vendredi 11 novembre 2022

- 11h15, place de l'église.
- 11h30 Monument aux morts, dépôt de fleurs, minute de silence, discours.
- 12h00 : vin d'honneur organisé par la Mairie.

N'oubliez pas de porter vos décorations. Nous comptons sur votre présence. Il sera organisé un repas au restaurant "Saveurs d'Asie" rue de l'Abbaye à Plancoët. Le repas est à 30 €, l'association prend en charge 4€, donc 26€ sera demandé à chaque participant.

AMITIÉ & PARTAGE :

Assemblée Générale : samedi 9 décembre.